



Comité Syndical
Séance du 6 février 2026

DÉLIBÉRATION N° C2026-001

L'an deux mille vingt-six, le six février à dix heures, se sont réunis, l'unité de valorisation énergétique L'Interval à Ivry-sur-Seine, les membres du Comité Syndical du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, régulièrement convoqués le 28 janvier 2026, sous la Présidence de M. Corentin DUPREY, Président du Syctom.

Secrétaire de séance : M. Yvon LEJEUNE

Date de la convocation	28 janvier 2026
Nombre de délégués en exercice :	85
Présents :	49

Objet : Rapport d'orientation budgétaire 2026

Etaient présents :

M. Alexis BACHELAY, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, Mme Christiane BARODY-WEISS, Mme Jacqueline BELHOMME, M. Khaled BEN-MOHAMED, M. Bruno JACON, M. Benoît BLOT, M. Karim BOUAMRANE, M. Laurent LAFON, M. Frédéric TURPIN, M. Pierre CHEVALIER, M. Sidi CHIAKH, M. Kader CHIBANE, Mme Florence CROCHETON-BOYER, Mme Sophie DESCHIENS, M. Corentin DUPREY, Mme Lamia EL AARAJE, M. Fouad EL KOURADI, M. Jean-Paul FAUCONNET, M. Lino FERREIRA, Mme Kheira FREIH BENGABOU, Mme Jean-Michel GENESTIER, M. Daouda GORY, M. Antoine GUILLOU, M. Mathieu HANOTIN, Mme Florence HOUDOT, M. Julien JABOUIN, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Patrick LASCOUX, M. Jean LAUSSUCQ, M. Yvon LEJEUNE, M. Florentin LETISSIER, Mme Charlotte LIBERT, M. Bernard ROCHE, Mme Gemmilla MEGHRAOUI, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Françoise MONTSENY, M. Pascal PELAIN, M. Christian PERNOT, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Karim ZIADY, M. André SANTINI, M. Paul SIMONDON, M. Mostefa SOFI, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Sabrina ASSAYAG, M. Pascal TURANO, Mme Léa VASA, Mme Zineb ZOUAOUI

Etaient suppléés :

M. Eric BERDOATI titulaire est suppléé(e) par M. Bruno JACON suppléant(e)

M. Mike BUDAKCI titulaire est suppléé(e) par M. Laurent LAFON suppléant(e)

Accusé de réception en préfecture
075-257500074-20260206-qllX0100022a47-DE
Réponse du Comité Syndical du 6 février 2026

M. Jean-Luc CADEDDU titulaire est suppléé(e) par M. Frédéric TURPIN suppléant(e)
M. Hervé MARSEILLE titulaire est suppléé(e) par M. Bernard ROCHE suppléant(e)
Mme Audrey PULVAR titulaire est suppléé(e) par M. Karim ZIADY suppléant(e)
M. Ludovic TORO titulaire est suppléé(e) par Mme Sabrina ASSAYAG suppléant(e)

Etaient absents excusés :

M. Rafik ALOUT, Mme Dalila ARAB, M. Pierre BAGUET, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Geoffroy BOULARD,
M. Grégory CANAL, Mme Françoise CELATI, M. Mahor CHICHE, Mme Michèle CLAVEAU,
Mme Perrine COULTER, M. François DAGNAUD, M. Jean-Philippe DAVIAUD, M. Jean-Philippe DUMONT,
Mme Nelly GARNIER, M. Jean-Philippe GILLET, M. Alexis GOVCIYAN, Mme Nadine HERRATI,
Mme Pénélope KOMITES, Mme Johanne KOUASSI, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Philippe LAMARCHE,
Mme Nathalie LAVILLE, M. Thierry LE GAC, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Carine PETIT,
M. Patrice PINARD, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Gabriela REIGADA, M. Hamidou SAMAKE,
M. Florian SITBON, Mme Cécile SPANO, M. François VAUGLIN

Excusés ayant donné pouvoirs :

M. Philippe BOUYSSOU donne procuration à Mme Jacqueline BELHOMME
Mme Rachida DATI donne procuration à M. Pascal TURANO
M. Vincent FRANCHI donne procuration à Mme Sophie DESCHIENS

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2312-1 et L 5211-36,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Considérant le rapport sur les orientations budgétaires 2026 du Syctom adressé aux membres du Comité syndical,

Considérant l'obligation d'organiser au sein du Comité syndical un débat portant sur les orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant le vote du Budget Primitif,

Après examen du rapport adressé aux membres du Comité,

Le Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Adopté à l'unanimité

Votants : 52
Pour : 52 M. Alexis BACHELAY, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, Mme Christiane BARODY-WEISS, Mme Jacqueline BELHOMME, M. Khaled BEN-MOHAMED, M. Bruno JACON, M. Benoît BLOT, M. Karim BOUAMRANE, M. Philippe BOUYSSOU, M. Laurent LAFON, M. Frédéric TURPIN, M. Pierre CHEVALIER, M. Sidi CHIAKH, M. Kader CHIBANE, Mme Florence CROCHETON-BOYER, Mme Rachida DATI, Mme Sophie DESCHIENS, M. Corentin DUPREY, Mme Lamia EL AARAJE, M. Fouad EL KOURADI, M. Jean-Paul FAUCONNET, M. Lino FERREIRA, M. Vincent FRANCHI, Mme Kheira FREIH BENGABOU, Mme Jean-Michel GENESTIER, M. Daouda GORY, M. Antoine GUILLOU, M. Mathieu HANOTIN, Mme Florence HOUDOT, M. Julien JABOUIN, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Patrick LASCOUX, M. Jean LAUSSUCQ, M. Yvon LEJEUNE, M. Florentin LETISSIER, Mme Charlotte LIBERT, M. Bernard ROCHE, Mme Gemmilla MEGHRAOUI, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Françoise MONTSENY, M. Pascal PELAIN, M. Christian PERNOT, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Karim ZIADY, M. André SANTINI, M. Paul SIMONDON, M. Mostefa SOFI, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Sabrina ASSAYAG, M. Pascal TURANO, Mme Léa VASA, Mme Zineb ZOUAOUI
Contre :
Abstention :
NPPV :

DECIDE

Article unique : de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire du Syctom pour l'année 2026 a eu lieu, sur la base du rapport d'orientations budgétaires présenté.

M. Corentin DUPREY

M. Yvon LEJEUNE

Président du Syctom

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président du Syctom dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Paris, dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site <https://www.telerecours.fr/>